L'Express.fr, 10 juillet 2013

1/2

L'Express.fr 10 juillet 2013

Transparence: au Sénat, les radicaux chahutent les socialistes

Par Alice Cazin,

Adopté fin juin par l'Assemblée nationale, le projet de loi sur la transparence de la vie publique a été retardé au Sénat, suite à l'adoption mardi d'une motion de renvoi déposée par les radicaux de gauche. Ces derniers ont pris le relais des communistes.

C'est une alliance de circonstance entre la droite et la composante radicale de gauche de la majorité sénatoriale qui met en minorité le gouvernement.

Le **Sénat** est (re)devenu un véritable problème pour le gouvernement. L'examen du texte sur la transparence de la vie publique, prévu ce mardi, a été reporté à vendredi et lundi au palais du Luxembourg. Les sénateurs ont adopté une **motion de renvoi** en commission du groupe RDSE, à majorité **radicaux de gauche**, qui estime que le texte mérite un examen plus approfondi.

L'adoption de la motion par 188 voix pour et 158 contre a entraîné une réunion de la commission des lois, qui a à son tour rejeté le projet de loi organique qu'elle avait pourtant adopté le 3 juillet. "Elle a évolué, c'est son droit", a sobrement commenté le président de la commission Jean-Pierre Sueur (PS).

Le Sénat repart à zéro

Avec ce rejet, le Sénat repart à zéro et doit reprendre l'étude du texte sur la base de celui qui lui a été transmis par l'Assemblée nationale. Une bonne nouvelle pour les alliés du groupe RDSE qui critiquent cette réforme prise dans la précipitation. Jacques Mézard, président du groupe dénonce les conditions dans lequel est arrivé le texte suite à l'affaire Cahuzac: "Nous ne sommes pas contre le principe de transparence, mais ce travail est réalisé à la va-vite (...) Il vaut mieux un bon texte avec deux mois de plus qu'un mauvais texte mâtiné de jésuitisme", explique-t-il à L'Express.

C'est un travail réalisé à la va-vite

Les alliés du groupe RDSE ne semblent donc pas prêts à assurer la majorité à la gauche pour ce texte. Pourtant la commission des lois avait réussi à obtenir un fragile compromis à l'Assemblée. Alors que les députés ne voulaient pas dévoiler leur patrimoine, les sénateurs ont supprimé les sanctions contre les personnes qui diffuseraient les déclarations de patrimoine des élus, qui seront consultables à la préfecture. En revanche, ils ont instauré des sanctions en cas de publication "mensongère ou délibérément inexacte" des **déclarations de patrimoine**.

La dispute conjugale entre le Parti socialiste et le Parti radical de gauche est le tube de ce début d'été. Les sénateurs qui examinaient la réforme du Conseil supérieur de la magistrature

4

.

Phoca PDF